

OCEANE – Taux de conversion/d'échange

Rueil-Malmaison (France), 29 mai 2024

Avis aux porteurs d'obligations durables à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANES) à échéance 2026 d'un montant nominal de €650.000.019,68 émises par Schneider Electric SE (ISIN FR0014000OG2) (les "Obligations")

Les termes utilisés dans cet avis qui commencent par une lettre majuscule et n'y sont pas définis ont le sens qui leur est donné dans les modalités d'émission des Obligations (les « Modalités »).

Les porteurs d'Obligations sont informés par le présent avis qu'en conséquence de la distribution aux actionnaires de Schneider Electric SE d'un dividende de €3,50 par action mis en paiement le 30 mai 2024, conformément aux stipulations prévues au paragraphe 2.6.B.10 des Modalités, le taux de conversion/d'échange (*Conversion/Exchange Ratio*) sera porté de 1,007 action Schneider Electric SE par OCEANE à 1,011 action Schneider Electric SE par OCEANE, à compter du 30 mai 2024.

À propos de Schneider Electric

La raison d'être de Schneider est de **permettre à chacun de tirer le meilleur de son énergie et de ses ressources, afin de concilier progrès et développement durable** pour tous. Nous nommons cette ambition : **Life Is On**.

Notre mission est d'être **le partenaire digital du développement durable et de l'efficacité de nos clients**.

Nous menons la transformation numérique en intégrant les technologies de l'énergie et des automatismes les plus avancées. Nous connectons jusqu'au cloud, produits, plateformes de contrôle, logiciels et services sur l'ensemble du cycle de vie de vos activités pour une gestion intégrée de l'habitat résidentiel, des bâtiments tertiaires, des data centers, des infrastructures et des industries.

Nous sommes la **plus locale des entreprises globales**. Nous prônons des standards ouverts et rassemblons autour de notre mission un écosystème de partenaires fédérés par nos valeurs de responsabilité et d'inclusion.

www.se.com

Découvrez Life Is On

Suivez-nous sur :

